

COP 21

actu

29 novembre - 12 décembre :

Rien n'en sortira sans

la mobilisation de la société civile

L'enseignement agricole

8^{ème}
Congrès

Le Mans

2016

Du 1^{er}
au 5 février

FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Journée fédérale contre la précarité



Sommaire n°375 • Novembre 2015

Actu	2
15 octobre : journée fédérale contre la précarité	2
Conventions de stage : un recul de plus dix ans, dangereux pour les personnels	2
29 novembre - 12 décembre : COP 21 : Rien n'en sortira sans la mobilisation de la société civile	8
Dossier - CONGRÈS FSU	3
Edito spécial congrès FSU	3
Thème 1 - Éducation : Relever le défi de la démocratisation	4
Thème 2	5
Thème 3 : transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique	5
Thème 4 : Quelle FSU pour quel syndicalisme ?	6
Expression des courants de pensée	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : novembre 2015 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

Le 15 octobre 2015, environ 200 agents non titulaires ont répondu à l'appel de la FSU. Le but était de venir témoigner des situations inadmissibles qui leur sont imposées par les employeurs publics. Toutes fonctions publiques confondues, les agents non titulaires sont près d'un million, et les différents plans de déprécarisation n'y ont rien changé.

Le seul enseignement agricole public recrute à lui tout seul près de 8000 agents non titulaires (chiffres de la consultation générale de décembre 2014).

Une délégation du SNETAP-FSU a été reçue par la conseillère à l'enseignement agricole au cabinet de Stéphane Le Foll. Sur l'ensemble des points abordés, la conseillère du ministre a apporté quelques réponses.

Sur la titularisation, rien n'est prévu pour améliorer le dispositif actuel prévu par la loi Sauvadet, si ce n'est une étude chiffrée sur les nouveaux éligibles au concours compte tenu de l'allongement de la durée du dispositif (prévu initialement jusqu'en 2016, il sera prolongé jusqu'en 2018, et les conditions d'éligibilité seront légèrement assouplies).

Concernant l'affectation en CFAA CFPPA des

reçus concours, elle reconnaît que l'affectation en lycée recrée de la précarité, mais souligne la complexité du statut des agents et évoque l'opportunité d'une concertation avec les nouvelles régions en 2016.

Sur le protocole de gestion des agents contractuels de CFA et CFPPA, elle demandera au Ministre l'état d'avancement du rapport qu'il a commandé à l'inspection. Elle se dit favorable à la diffusion de la partie 1 toilettée du protocole début 2016.

De même, elle est d'accord pour la relance des différentes commissions de suivi du protocole aux niveaux national et régional. Elle n'a par contre apporté aucune réponse sur notre demande d'un texte réglementaire.

Sur le dossier «abus de CDD droit privé», elle entend le travail juridique qui est mené, mais souligne l'intérêt de faire remonter les dossiers au ministère avant d'entreprendre des actions en justice.

Ces maigres réponses ne sont pas à la hauteur et la mobilisation des personnels est toujours d'actualité. Le SNETAP mettra au cœur des questions sur lesquelles il souhaite interpeller le Ministre le 3 novembre, la question de la précarité dans l'EAP.

Conventions de stage : un recul de plus dix ans, dangereux pour les personnels

La loi du 10 juillet 2014 et les nouveaux décrets du 17 avril 2015 ont modifié les conditions d'accueil et le suivi des élèves en entreprises lors de leurs stages.

Dès la parution de ces nouveaux textes, le Snetap-FSU avait demandé que leur application pour l'Enseignement agricole fassent l'objet d'un groupe de travail préalable à toute décision des instances. Il avait également insisté pour que ces textes d'applications ne sortent pas en cours d'année mais dès la rentrée 2015.

Nous n'avons pas été entendu.

Lors du CNEA du 29 septembre 2015, l'administration présentait un projet d'arrêté regroupant l'ensemble des nouvelles conventions de stages qui n'avait jamais fait l'objet de travail et/ou d'échanges préalables. Au delà des problèmes de forme sur ce document, le Snetap-FSU, avec FO Enseignement Agricole et le Syac-CGT, dénonçait plusieurs problèmes de fond, notamment l'absence de définition des fonctions ou des responsabilités de l'«enseignant référent» apparu dans la loi de juillet 2014.

Mais pour nos trois organisations, l'élément le plus grave dans cet arrêté est la remise en

cause de la place et la responsabilité des enseignants dans l'encadrement des stages qui avaient pourtant été clarifiées en 2005 à la suite de l'accident grave en stage d'un élève du LEGTA de Château-Chinon. En effet lors du jugement de cette affaire le proviseur et un enseignant avaient été condamnés en première instance car signataires de la convention de stage.

À la suite de ce jugement de nouveaux textes avaient clarifié le rôle des enseignants dans le suivi des stages : en ne signant que l'annexe pédagogique leur responsabilité ne portait clairement que sur le seul suivi pédagogique.

L'arrêté voté par le CNEA est donc un retour sur ces avancées car il remplace la signature des enseignants en bas de la convention.

Au regard de l'ensemble de ces éléments le Snetap-FSU, FO Enseignement Agricole et le Syac-CGT demandent un réexamen des nouvelles conventions de stage. Une réécriture possible dans le cadre des textes législatifs et réglementaires actuels.

Dans l'état actuel de la rédaction de l'arrêté ils ont décidé d'appeler les enseignants à refuser de signer les conventions de stage.

dossier

CONGRÈS FSU

La FSU va tenir son 8^e congrès au Mans du 1^{er} au 5 février 2016.

Un congrès est toujours un moment important dans la vie démocratique d'une organisation syndicale. Et ce temps collectif commence dès maintenant avec les débats préparatoires au congrès. Il est essentiel que tous les adhérent-es s'en saisissent et y participent.

Construction d'alternatives économiques, sociales et écologiques, avenir du syndicalisme, Éducation, Recherche, Formation, services publics... Il s'agit de mener tous les débats, de faire preuve d'exigence, d'élaborer des propositions et revendications pour toutes et tous les agent-es mais aussi pour l'avenir de la Fonction Publique. Il s'agit également de conforter le syndicalisme de transformation sociale que nous portons afin de construire une société plus juste et plus solidaire. Les contributions des adhérent-es du SNETAP sont essentielles pour cela. Car c'est bien l'apport des différents syndicats de la fédération, des différentes sections départementales, et ce dans la diversité, qui constituent la richesse de la FSU. Le congrès national du Mans fera la synthèse de tous les débats et de toutes les propositions. Il adoptera des textes définitifs qu'il nous faudra, ensemble, faire vivre dans les années à venir. La FSU a une responsabilité particulière dans cette période difficile que nous traversons. Force essentielle dans la Fonction Publique et les services publics, elle doit contribuer à redonner des perspectives à toutes et tous et à redonner confiance dans l'action collective. Alors, bons débats à toutes et tous et rendez-vous au Mans !

Dossier réalisé par G. Pigois, O. Bleunven, F. Cardon, F. Chassagnette, L. Dautraix, B. Groison, S. Pagnier et Y. Vigner.

Edito de Bernadette GROISON - Secrétaire Générale de la FSU

La FSU va tenir son 8^e congrès national au Mans du 1^{er} au 5 février 2016.

Du jeudi 5 au jeudi 26 novembre 2015, les adhérent(e)s du SNETAP-FSU, comme celles et ceux de tous les syndicats nationaux qui constituent la FSU sont appelés à se prononcer sur le rapport d'activités présenté par la direction nationale de la fédération. Ce rapport d'activité couvre la période de février 2013 (congrès de Poitiers) à aujourd'hui.

Il s'agit donc pour chaque syndiqué(e) de porter une appréciation sur l'activité de sa fédération durant ces 3 dernières années mais aussi de se prononcer sur l'orientation qui sera celle des trois prochaines.

Le vote d'orientation (du 5 au 26 novembre) est placé sous la responsabilité de chaque syndicat national. Il déterminera la stratégie syndicale de la fédération.

Les courants de pensée (tendances) qui structurent la FSU, avec les syndicats nationaux et les sections départementales, vont porter à la connaissance des syndiqué(e)s leur analyse de l'activité fédérale et présenter des listes de candidats pour porter leur projet syndical (N° spécial de POUR

de la FSU).

Le SNETAP-FSU n'est pas organisé en courant de pensée mais nous avons souhaité que chacun d'entre eux puisse s'exprimer dans ce dossier spécial congrès. Le site du SNETAP-FSU (rubrique vie fédérale) pourra être utilement consulté pour mieux comprendre ce que sont les courants de pensée dans la FSU.

Nous avons souhaité également que soient portés à la connaissance des syndiqué(es) les principaux enjeux qui seront débattus dans les quatre thèmes du congrès fédéral. Les membres du bureau national qui suivent ces questions vous présentent dans ce dossier une synthèse des sujets en débat.

Le Bureau national du SNETAP-FSU invite tous les syndiqué(e)s à participer pleinement à la vie démocratique de la FSU d'abord en participant au vote d'orientation fédéral mais aussi en s'inscrivant dans les débats qui seront ceux des sections départementales.

Ce dossier spécial a vocation à donner quelques outils de compréhension et d'analyse, en plus de ceux fournis par la FSU. En souhaitant qu'il soit utile à chacun(e) dans la période de préparation du congrès national de notre fédération !

Thème 1 - Éducation

Relever le défi de la démocratisation

Travailler jusqu'à 65 ans, c'est vache...



Cette partie traite, notamment, du développement de la culture professionnelle dans l'école. Elle traite aussi de l'orientation en général et des liens entre lycée et enseignement supérieur. Le Bac Pro 3 ans ou l'apprentissage sont renvoyés aux mandats du dernier Congrès. Il y est précisé que la FSU s'opposerait à une voie professionnelle universitaire réservée aux étudiants issus de LP. Trois zooms sont consacrés au financement de l'enseignement supérieur et recherche, à l'éducation face à la délinquance et à l'éducation et la formation tout au long de la vie (ou le pilotage régional de la voie est trop rapidement abordé).

Les Congrès départementaux s'empareront de cette dernière question ainsi que de la question de l'école inclusive. Un mandat d'étude sur le lycée est proposé.

La partie 4 en abordant le combat contre les inégalités revient sur la réforme territoriale, l'accès de tous à l'éducation, la mixité sociale, la vie au sein des établissements ou encore la place des parents. Dans cette partie, la politique territoriale concernant l'enseignement supérieur et l'éducation en milieu rural sont mis en débat dans les Congrès départementaux.

La partie 5, intitulée «des personnels concepteurs et non exécutants», traite de la question des métiers et des statuts. Elle fait le constat d'un besoin de complémentarité (équipes pluri-professionnelles) dans un contexte d'aggravation des inégalités et d'évolution des missions. La création et l'évolution des missions seront mises en débat dans les Congrès départementaux. En lien avec ces questions elle traite aussi de l'évaluation des enseignants et CPE.

La partie 6 enfin fait le tour de la question de la formation initiale et continue des personnels. Dans cette partie, les pré-recrutements seront débattus dans les Congrès départementaux. Le dernier zoom est consacré au nouveau corps de psychologue de l'éducation nationale.

Le thème 1 traite de l'ensemble des questions d'éducation, de formation, de culture et de recherche. Dans ce champ très vaste, il se concentre sur les enjeux qui semblent aujourd'hui les plus importants pour la FSU : les disciplines et l'interdisciplinarité, l'école inclusive, les services publics et la territorialisation, le management et la caporalisation des personnels, la formation initiale, les contenus de la formation continue.

La partie 1 fait un état des lieux du système éducatif aujourd'hui en soulignant la question des inégalités sociales sur la réussite scolaire ainsi que le manque de rupture avec les politiques éducatives des gouvernements précédents. Elle entame aussi une critique des politiques du gouvernement actuel en matière d'éducation et notamment l'enfumage des créations de postes dans l'enseignement agricole. Enfin elle interroge sur les conséquences des attentats de janvier 2015. **Le Snetap-FSU regrette ici l'absence d'un zoom spécifique sur**

l'échec des réformes du lycée et plus spécifiquement celui de la rénovation de la voie professionnelle. Le zoom retenu dans cette partie porte sur la crise du recrutement du métier d'enseignant.

La partie 2 porte sur les contenus et les pratiques. Elle rappelle l'importance de la notion de culture commune scolaire autour de programmes nationaux de disciplines. La notion d'interdisciplinarité, contestée pour sa mise en œuvre dans la réforme du collège, est mise en débat dans les congrès départementaux. **Le Snetap-FSU devra y rappeler les différences notables avec la pluri-disciplinarité existant dans l'enseignement agricole.** Les questions d'individualisation et d'évaluation des élèves, qui avaient déjà été abordé au Congrès de Poitiers, sont réinterrogées ici. Le numérique et l'autonomie font l'objet de deux zooms spécifiques.

La partie 3 est consacrée à l'organisation de l'école et balaye les questions autour de la prise en charge du handicap et des élèves les plus en difficulté.

Thème 2

La FSU met en débat les questions du rôle et de la mise en œuvre des services publics de l'État et de chacun des niveaux de collectivités territoriales. Confrontés à l'entreprise de dénigrement des services publics, la FSU se donne pour mandat de démontrer toute leur pertinence ainsi que celle de la fonction publique seule à même de garantir l'intérêt général et de réhabiliter la dépense publique sans laquelle égalité et solidarité seraient vaines.

La partie I traite de la fonction publique et services publics à l'épreuve des réformes.

La réforme territoriale en cours permet de faire varier dans l'espace et dans le temps les compétences des collectivités territoriales sans en réduire les niveaux et en l'absence de péréquation accroît les inégalités et les concurrences. L'analyse fédérale proposée confirme l'absence de large débat citoyen préalable à ce type de réforme auquel le Snetap-FSU appelait aussi de ses vœux à son congrès d'Arras.

Un focal sur la réorganisation administrative territoriale de l'État du système éducatif est présenté. La fédération fait le choix de faire ressortir l'impact de ces réformes aux différentes composantes publiques du système éducatif. Ainsi une comparaison entre EAP dont le périmètre est régionalisé est fait avec le MEN où les académies sont maintenues.

Les actions proposées articulent revendications professionnelles, territoriales et enjeux nationaux avec le modèle de société solidaire que la FSU promeut. Elles invitent au travail militant sur les convergences d'intérêt entre les différents secteurs, entre usagers et agents et à montrer comment échapper aux logiques de concurrence toujours plus pesantes entre les territoires comme entre les personnels.

La partie II s'intéresse plus spécifiquement à la question des personnels tant titulaires que précaires ainsi que des retraités. Dans cette partie, la FSU rappelle les grands principes auxquels elle est attachée.

La FSU défend la **construction statutaire** qui est la mieux à même de répondre aux exigences du service public et de porter l'intérêt général. La FSU continuera d'explicitier le sens des obligations et droits des fonctionnaires qui sont des garanties pour les citoyens.

Concernant **les traitements et pensions,**

la FSU revendique l'indexation du point d'indice sur les prix et l'attribution de points additionnels. La situation actuelle exige des mesures de rattrapage.

La FSU est attachée **au code des pensions** : départ possible dès 60 ans, taux de remplacement de 75%, basé sur les 6 derniers mois et abrogation de la décote. La loi de 2014 s'inscrit dans la même logique que les précédentes réformes et la meilleure prise en compte de certaines périodes et du handicap ne compensent pas les nouvelles pertes de pension.

Un agent sur cinq est aujourd'hui en situation de précarité dans les trois fonctions publiques qu'il soit contractuel, vacataire ou en emploi aidé, situation qui peut porter atteinte à la dignité des personnels. Ces recours à la précarité sont utilisés pour réduire les coûts de personnels et/ou pour opposer les types d'emplois. Ils nuisent au service public et favorise l'individualisation et l'isolement des agents.

Enfin, **pour la protection sociale de tous les agents**, il est urgent de reconquérir une assurance maladie obligatoire de haut niveau pour toutes et tous. Dans l'immédiat, les employeurs publics doivent participer pleinement à la couverture santé de leurs agents.



**MOINS DE RETRAITE.
MOINS D'EFFECTIFS.
MOINS DE MOYENS.**

**QUE VA T-ON ENCORE
COUPER DANS
LE SERVICE PUBLIC ?**

Thème 3 : transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique

La transition écologique s'impose. Il faut développer les énergies renouvelables, viser l'efficacité énergétique et la sobriété, améliorer les conditions de travail et encourager la réappropriation sociale de la question énergétique.

Le secteur agricole est à la fois responsable et victime. En effet, l'utilisation abusive de fertilisants industriels est responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue au réchauffement climatique accentué par les élevages intensifs et les monocultures.

Toutefois, l'agriculture est aussi la 1^{ère} victime avec la fréquence des événements climatiques extrêmes, la paupérisation des agriculteurs. Des alternatives sont possibles : agriculture familiale et agroécologie, lutte contre l'accaparement et l'urbanisation des terres, formation des agriculteurs dans les établissements publics dotés de moyens nécessaires pour la recherche, vulgarisation et expérimentation...

L'aménagement du territoire doit réduire les inégalités sociales et économiques avec le maintien des services publics.

Pour la FSU, des programmes publics pour la recherche, des coopérations internationales, la reconversion et la formation des travailleurs, des logements économes, les transports collectifs gratuits en plus de l'application d'une fiscalité écologique selon le principe du pollueur payeur doivent être mis en œuvre pour un combat contre le dérèglement climatique indissociable de justice sociale.

De même, la FSU condamne la politique d'austérité de l'Europe et estime qu'il y a de bonnes dettes au service d'investissements permettant la transition écologique, l'emploi, la protection sociale et les services publics. Il faut donc réhabiliter la dépense publique pour répondre aux besoins sociaux.

En matière de politique familiale, le gouvernement a fait le choix de moduler les allocations familiales en fonction des revenus depuis le 1^{er} juillet 2015. Est-ce une bonne mesure ? Faut-il demander la suppression du quotient familial au profit d'allocations familiales pour tous dès le 1^{er} enfant ?

Concernant les droits humains, la FSU rappelle sa volonté d'une société inclusive, dénonce toute discrimination et poursuit ses campagnes de lutte contre l'extrême droite. Elle alerte contre le renforcement des politiques sécuritaires en France et interventionnistes dans les zones de conflits.

Enfin, elle appelle à une réflexion d'urgence sur les politiques migratoires et sur l'accueil des réfugiés en France.

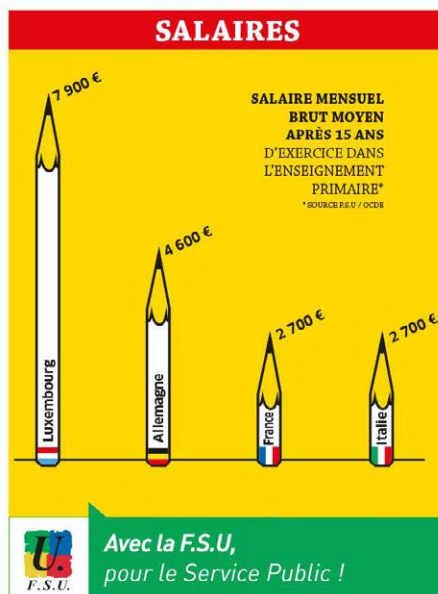
Thème 4

Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

Dans une première partie, ce thème présente une analyse du contexte politique et syndical de ces trois dernières années. Sont mises en évidence les principales difficultés que la FSU a rencontrées pour obtenir des résultats favorables aux salariés et à la population et ainsi faire vivre son syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Sont par suite abordées les questions de stratégie et d'unité syndicale, de renforcement de la FSU et d'unification syndicale (construction d'un nouvel outil syndical). C'est également dans cette partie que figure une analyse/synthèse des résultats des élections professionnelles de décembre 2014.

La présentation du contexte met en évidence la profonde crise que traverse notre pays (et au-delà) en soulignant la perte de légitimité du politique mais aussi du syndical, jugés par l'opinion pour partie incapables de gagner des avancées sociales. Comment inverser ce jugement ? Comment permettre au syndicalisme défendu par la FSU, celui qui articule luttes et propositions, de montrer sa force et son utilité ? Quelles formes d'action convient-il de mettre en œuvre devant le constat des grèves isolées ou « minoritaires » ? Comment et avec qui travailler à une unité syndicale efficace ? Les résultats professionnels de décembre 2014, avec une forte abstention et une baisse de 5 points de la FSU (maintien du SNETAP-FSU) dans certains secteurs de l'Éducation, doivent nous pousser à la réflexion.

Devant un contexte déjà très difficile pour le mouvement syndical progressiste, la construction d'un nouvel outil syndical, avec la CGT et Solidaires notamment, a été validée au congrès de Poitiers. Un bilan s'impose au congrès du Mans : quid des comités de coordination intersyndicale ? Des groupes de travail thématiques permanents ? Peut-on identifier et dépasser les difficultés de mise en œuvre de ces décisions de congrès ? Comment la FSU - et le SNETAP-FSU - peuvent-ils inciter à ce travail d'unification syndicale et l'amplifier ?



La deuxième partie du thème porte sur le fonctionnement et l'organisation de la FSU. C'est dans cette partie que l'on trouvera les questions relatives aux évolutions des instances suite à l'application de la réforme territoriale. Quelle nouvelle structure pour les CFR ? Comment garantir la représentativité de la FSU dans les nouveaux CESER, CREFOP... ?

Sont posées dans cette 2^e partie les questions du renouvellement, du rajeunissement, de la féminisation chez les militants, ainsi que des formes d'organisation perçues parfois comme sclérosées. Le syndicalisme des retraités est également interrogé au regard de leur place grandissante dans la société.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des questions, celle de la règle des 70% que s'est donnée la FSU pour la prise de décisions se retrouve posée. En effet, les nouvelles modalités gouvernementales du « dialogue social » ont fait émerger la problématique des votes binaires (oui ou non), pour ce qui touche à un certain nombre de protocoles d'accord, ce qui rend de fait plus difficile le travail de synthèse, voulu à l'origine dans la FSU. Comment permettre une expression démocratique sans rompre avec les principes fondateurs de la FSU ?

La dernière partie du thème porte sur l'engagement de la FSU dans le syndicalisme international. La toute nouvelle adhésion du SNETAP-FSU au CFSI (Comité Français de Solidarité Internationale) devrait contribuer à nourrir le débat. Comment notre syndicat peut-il mieux investir le syndicalisme international ? Quelle articulation avec la FSU ?



Expression des courants de pensée

Front Unique

Au CDFN de la FSU du 16/09, la direction UA-EE viole ses règles de fonctionnement pour pouvoir signer l'accord PPCR qui porte un coup majeur au statut de la Fonction Publique. Le 30/09 : Valls et Lebranchu violent leur loi en décidant que l'accord sera mis en œuvre, alors que les syndicats représentant plus de 50% des fonctionnaires (CGT, FO, Solidaires) l'ont refusé.

Maintenir la signature de la FSU, c'est soutenir le coup de force du gouvernement ! Dirigeants de la FSU, retirez votre signature !

- Unité, revendications, indépendance syndicale (URIS)

- Une seule orientation syndicale est possible : **Non à l'accord PPCR. Défense de nos statuts, grève pour les revendications**

Manuel Valls a décidé, par un coup de force, de valider l'accord PPCR alors qu'il recueille moins de 50% des voix des organisations syndicales. Le cœur du projet d'accord est de faciliter la mobilité forcée des personnels ainsi que les suppressions de postes. Avec la nouvelle carte des régions 10 700 emplois sont menacés. La FSU doit refuser de signer.

- Une seule orientation syndicale est possible : la défense de nos statuts, la grève pour les revendications, comme pour l'abrogation de la réforme du collège, après la grève interprofessionnelle du 9 avril contre le pacte de responsabilité. La grève importante, pour l'abrogation de la réforme du collège le 17 septembre, ne pose-t-elle pas la question de la grève jusqu'au recul de la ministre ?
- Notre liste URIS s'est constituée, sous forme d'un regroupement de militants au-delà des clivages artificiels de tendances.

Émancipation, la FSU au tournant ?

Valls a félicité la direction de la FSU (UA et Ecole Émancipée), avec l'UNSA et la CFDT, pour son sens des "responsabilités" et pour avoir "choisi de nous accompagner" : en signant les accords PPCR dans la Fonction Publique, elle facilitant l'application de l'austérité pour les personnels.

Voici donc le principal enjeu du congrès de la FSU : rejoindre ou pas un syndicalisme d'accompagnement des politiques d'austérité, dans l'aménagement d'un ordre social qui produit misère, chômage, précarité, racisme et répression...

L'autre voie est :

- définir des mandats à la hauteur des attaques gouvernementales : sur la précarité (titularisation immédiate de toutes les précaires), la concurrence avec le privé, les salaires, le retrait des contre-réformes gouvernementales, etc.
- porter un syndicalisme qui ne se situe pas dans l'accompagnement, mais s'appuie sur les revendications et l'organisation collective des personnels à la base.

L'Ecole Émancipée

L'enjeu du congrès est de conforter, pour la FSU, son projet d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : affirmer des alternatives à porter pour contrer le libéralisme et l'austérité, sur le plan économique, mais aussi écologique et social ; œuvrer à construire des mobilisations pour peser. Notre modèle social est aujourd'hui mis à mal : dans la société que nous devons construire, il faut une école émancipatrice, non sélective, non concurrentielle, exigeante pour la jeunesse ; des services publics confortés et des personnels au statut réaffirmé, en nombre suffisant, pour en garantir l'égalité d'accès ; des droits élémentaires accessibles à tous, sans discrimination aucune ; une protection sociale garantie et étendue ; une réforme fiscale et un autre partage des richesses, pour plus de justice sociale.

L'orientation libérale et les politiques d'austérité sont une impasse, construire un mouvement social d'ampleur portant une alternative à la politique de ce gouvernement est une urgence.

Unité et Action et sans tendance

- Un congrès pour donner la parole aux acteurs de terrain, pour rassembler, pour conquérir des droits et pour tracer un chemin

A l'heure où le syndicalisme, dramatiquement divisé, cherche de nouvelles voies d'expression collective, où les promoteurs de l'individualisme théorisent une fracture irréductible entre syndicalisme d'accompagnement et syndicalisme de rupture sociale, le congrès de la FSU devra être le lieu de dépassement de ces analyses stériles. Les dépasser sera d'abord reconstruire avec les agents des revendications qui répondent à leur préoccupations au plus près de leur travail, de leur missions, de leur quotidien, mais également associer le plus grand nombre à la construction de stratégies permettant d'aboutir sur ces revendications.

Cela passe également par une nouvelle étape vers la construction du rassemblement des forces syndicales prônant la transformation sociale, un effacement des frontières parfois artificielles afin de mettre réellement en œuvre le « tous ensemble » à chaque fois et dans tous les périmètres où cela est possible.

Telle est la voie que notre congrès national doit tracer !



Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !

Les tendances ? Leur histoire, leur positionnement...

Consulter le site du snetap-fsu : snetap@snetap-fsu.fr à la rubrique [vie fédérale](#)

Modalités pratiques du vote fédéral national (du 5 au 26 novembre)

- Le vote porte sur le rapport d'activité, les 2 fenêtres (A ou B) et les listes d'orientation (tendances).
- Le matériel de vote (bulletin et enveloppes) sera adressé aux sections.
- Le vote de chaque adhérent sera collecté par les secrétaires de section qui transmettront sous enveloppe l'ensemble des votes de la section à la commission nationale de contrôle du SNETAP-FSU qui assurera le dépouillement.

Attention : un vote départemental peut également être organisé par les sections départementales de la FSU. Les adhérents du SNETAP-FSU seront sollicités et sont invités à y participer activement.

2015/2016 : Une année riche... de débats

On a beau écouter le discours lénifiant du Ministre de l'Agriculture quand il vante les efforts budgétaires consentis en faveur de l'enseignement, force est de constater que la réalité sur le terrain est toute autre. L'enseignement public continue de refuser des élèves, la précarité persiste (malgré les plans de déprécarisation successifs, le nombre d'agents non titulaires continue de croître). Pire, leur situation se dégrade, près de la moitié des postes réservés à la déprécarisation n'ont pas été pourvus et même des lauréats du concours sont aujourd'hui menacés de licenciement à l'issue de leur année de stage. Cette situation n'est plus acceptable.

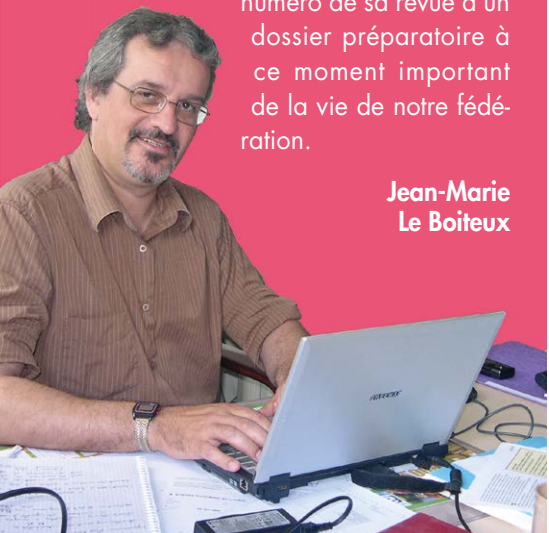
C'est ce que le SNETAP avait voulu dénoncer par sa journée d'action du 30 juin dernier, et c'est la raison pour laquelle, il appelle à une nouvelle mobilisation en région en novembre, afin de peser sur le débat et les choix budgétaires pour 2016.

Cette fin d'année sera également marquée par la conférence mondiale sur le climat et dans laquelle le SNETAP compte bien porter la voix de l'enseignement agricole public.

Enfin, l'année 2016 qui va bientôt s'ouvrir verra la tenue du 8^e congrès de la FSU, qui se déroulera au Mans du 1^{er} au 5 février 2016. Le SNETAP qui entend bien y faire valoir les revendications de l'enseignement agricole public a décidé de consacrer ce

numéro de sa revue à un dossier préparatoire à ce moment important de la vie de notre fédération.

Jean-Marie
Le Boiteux



29 novembre - 12 décembre : COP 21 Rien n'en sortira sans la mobilisation de la société civile



Début décembre se tiendra au Bourget le 21^eme sommet des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP21. Près de 40 000 personnes y sont attendues, des délégations venues de 196 pays différents s'efforceront de trouver des solutions pour lutter contre le dérèglement climatique. Pour la France il s'agit d'un enjeu considérable : la COP21 est le plus grand rassemblement diplomatique jamais accueilli par le pays tandis qu'à l'échelle internationale il représente une étape-clé des négociations sur le climat. Tour à tour, ces derniers mois, différents membres du gouvernement ont appelé de leurs vœux la mobilisation de la société civile à cette occasion.

La Coalition Climat 21 s'est constituée sur l'idée que les changements majeurs et indispensables pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique ne seront possibles sans une mobilisation large et durable de la société. Cette coalition regroupe aujourd'hui 130 organisations, des syndicats (dont la FSU) aux ONG, en passant par les mouvements sociaux, les jeunes ou les groupes de foi. Elle s'est donnée pour objectif de préparer des mobilisations citoyennes massives

en décembre. Pour cela, il faut faciliter la participation de toutes celles et ceux qui souhaitent exprimer leur inquiétude et leur volonté de changement, qu'ils soient invités de la conférence officielle ou non. La coalition agit sur tous les terrains : celui de l'emploi, celui de l'environnement, celui de la solidarité mais aussi celui de l'éducation. Elle a à cœur de défendre une société moins inégalitaire, à l'abri des ravages du climat et du modèle de développement qui les perpétue, et est déterminée à mettre l'ensemble des forces au service d'un mouvement durable pour la justice climatique.

Depuis près de deux ans se préparent différentes mobilisations, dont une grande marche pour le climat à Paris le 29 novembre, en amont de l'ouverture du Sommet officiel. Cette grande marche trouve aussi des déclinaisons en régions, soit le 28 soit le 29 novembre. Une journée de mobilisation de masse est également prévue à l'issue du Sommet, le 12 décembre.

Ces différents temps donneront à voir la diversité des approches tout en permettant d'élargir et de renforcer le mouvement populaire en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et ses causes.